



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

### **Le Conseil d'État prend des mesures pour permettre à la Municipalité de Vevey de sortir de crise**

**Le Conseil d'État, dans sa séance du 30 mai, a décidé d'ouvrir une procédure de suspension à l'égard de Lionel Girardin. En sa qualité d'autorité de surveillance des communes, il entend par ailleurs prendre d'autres mesures afin de favoriser le bon fonctionnement des institutions communales.**

À la suite de la requête de la Municipalité de Vevey et en vertu de l'article 139b de la loi sur les communes, le Conseil d'État a décidé d'ouvrir une procédure de suspension à l'égard de Lionel Girardin, conseiller municipal. L'ouverture de cette procédure répond à une demande adressée le 28 mai par l'exécutif de la ville au gouvernement cantonal. Cette demande faisait suite au dépôt par le Conseil d'État d'une plainte pénale à l'encontre du conseiller municipal dans le cadre de la gestion de la Fondation Apollo

En raison de l'absence de monsieur Girardin, des récusations de membres de la Municipalité sur certains dossiers et constatant l'impossibilité pour l'exécutif de remplir ses missions, le Conseil d'État envisage également, en application de l'article 139a de la loi sur les communes, de repourvoir le siège provisoirement vacant, pour autant qu'il le reste.

Le Conseil d'État, en sa qualité d'autorité de surveillance des communes, a enfin décidé de confier un mandat pour la réalisation d'un audit destiné à analyser les rapports de travail que la Municipalité entretient avec les cadres de l'administration communale. Cet audit déterminera si des mesures doivent être prises pour remédier à des éventuels dysfonctionnements.

Avec ces mesures, le Conseil d'État entend soutenir activement la Municipalité de Vevey afin qu'elle puisse à nouveau travailler sereinement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 juin 2018

## **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat